

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 11 décembre 2023 à 19 h.

L'avis de convocation de cette séance a dûment été signifié aux membres du conseil le 7 décembre 2023, conformément aux dispositions de l'article 153, 2^e alinéa, du Code municipal du Québec (*L.R.Q., chapitre C-27.1*).

Présents : M^{me} Michelle Joly, mairesse
M. Jean-Guy Thibault, conseiller
M^{me} Annie Bastien, conseillère
M. Richard Héту, conseiller
M^{me} Valérie Léveill , conseillère
M. Sylvain L vesque, conseiller

Absent : M. Jonathan Th or t, conseiller

Est  galement pr sent :

M. Marc-Andr  Plante, directeur g n ral et greffier-tr sorier

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la s ance
2. Report de la p riode d'essai - M^{me} Nathalie Goulet - Service des finances
3. Avis de motion - R glement amendant l'article 3 du R glement 684-2023 d cr tant des travaux d'entretien (d neigement et sablage) du chemin du Domaine-des-Sentiers, d sign  rue priv e
4. Projet de r glement amendant l'article 3 du R glement 684-2023 d cr tant des travaux d'entretien (d neigement et sablage) du chemin du Domaine-des-Sentiers, d sign  rue priv e
5. Avis de motion - R glement amendant l'article 3 du R glement 686-2023 d cr tant des travaux d'entretien (d neigement et sablage) du chemin du Lac-Fid le, d sign  rue priv e
6. Projet de r glement amendant l'article 3 R glement 686-2023 d cr tant des travaux d'entretien (d neigement et sablage) du chemin du Lac-Fid le, d sign  rue priv e
7. Avis de motion - R glement d cr tant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2024
8. Projet de r glement d cr tant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2024
9. Adoption du taux d'int r t pour l'ann e 2024
10. P riode de questions
11. Lev e de la s ance

1.- Ouverture de la s ance

La s ance est ouverte   19 h par la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

2.- Report de la p riode d'essai - M^{me} Nathalie Goulet - Service des finances

CONSID RANT QUE l'employ e est pr sentement en p riode d'essai;

CONSID RANT QUE l'employ e s'est bless e en date du 5 d cembre 2023 et qu'elle est actuellement en arr t de travail pour une p riode ind termin e.

POUR CES MOTIFS,

2023-550

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter la période d'essai de quatre-vingt-dix (90) jours de M^{me} Nathalie Goulet à compter de la date de son retour au travail.

- 3.- Avis de motion - Règlement amendant l'article 3 du Règlement 684-2023 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Domaine-des-Sentiers, désigné rue privée

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Sylvain Lévesque à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement amendant l'article 3 du règlement 684-2023 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Domain-des-Sentiers, désigné rue privée.

- 4.- Projet de règlement amendant l'article 3 du Règlement 684-2023 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Domaine-des-Sentiers, désigné rue privée

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, à la séance ordinaire du 20 novembre 2023, par la résolution numéro 2023-516, le règlement 684-2023 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Domaine-des-Sentiers, désigné rue privée;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 fait référence à un bâtiment alors qu'il faut faire référence à un immeuble;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance extraordinaire du 11 décembre 2023.

POUR CES MOTIFS,

2023-551

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le projet de règlement amendant l'article 3 du règlement 684-2023 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Domaine-des-Sentiers, désigné rue privée ». Copie du projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

- 5.- Avis de motion - Règlement amendant l'article 3 du Règlement 686-2023 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-Fidèle, désigné rue privée

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Sylvain Lévesque à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement amendant l'article 3 du règlement 686-2023 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-Fidèle, désigné rue privée.

6.- Projet de règlement amendant l'article 3 du Règlement 686-2023 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-Fidèle, désigné rue privée

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, à la séance ordinaire du 20 novembre 2023, par la résolution numéro 2023-518, le règlement 686-2023 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-Fidèle, désigné rue privée;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 fait référence à un bâtiment alors qu'il faut faire référence à un immeuble;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance extraordinaire du 11 décembre 2023.

POUR CES MOTIFS,

2023-552

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le projet de règlement amendant l'article 3 du règlement 686-2023 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-Fidèle, désigné rue privée ». Copie du projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

7.- Avis de motion - Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2024

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M^{me} Annie Bastien à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2024.

8.- Projet de règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 988 du Code municipal stipule que les taxes sont imposées par règlement, sauf dans les cas autrement réglés;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance extraordinaire du 11 décembre 2023.

POUR CES MOTIFS,

2023-553

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le projet de règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2024. Copie du projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

9.- Adoption du taux d'intérêt pour l'année 2024

2023-554

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fixer le taux d'intérêt sur les taxes échues à 15,5 % pour l'année 2024.

10.- Période de questions

La mairesse invite les personnes présentes à la séance à poser des questions.

11.- Levée de la séance

2023-555

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 05.

Directeur général et greffier-trésorier

Mairesse